

pense que, sur le plan philosophique, nous pourrions peut-être trouver un terrain d'entente à ce sujet.

● (1220)

J'aimerais vraiment porter la question de la modification du taux de cotisation à l'intention du ministre. Il sait qu'il y aura une augmentation de 0.2 p. 100 des gains ouvrant droit à pension chaque année jusqu'en 1991; toutefois, il y aura une baisse de 2.15 p. 100. Je me demande pourquoi nous devrions enregistrer une baisse, entre 1992 et 2001, au lieu de maintenir le même taux ou même graduellement l'augmenter pour donner du poids au fonds et permettre d'améliorer le Régime de pensions du Canada comme les Canadiens s'y attendent.

Pour ce qui est de la question de la pension pour les femmes célibataires âgées, comme l'honorable député de Sudbury l'a souligné à maintes reprises en comité et à l'étape de la seconde lecture, nous souscrivons à la formule ou méthode Cofirentes, parce que nous pensons qu'elle peut consolider le régime de façon à protéger ces femmes. Nous demandons donc instamment au ministre d'explorer cette solution de façon à corriger le prochain projet de loi qui, souhaitons-le, verra le jour au cours de la prochaine session. Nous favorisons la formule appelée Cofirentes que nous jugeons prometteuse.

Ce qui nous déçoit, et je suis sûr que bien des Canadiens pensent comme nous, et c'est par ces propos critiques que je termine mon intervention, c'est le fait que le projet de loi ne prévoit rien pour les ménagères. Je peux assurer votre Honneur et le ministre qu'il y a bien des femmes qui accomplissent un travail très productif et très utile à la maison et qui attendent désespérément le jour où cette mesure sera annoncée. Nous sommes conscients que le processus est très compliqué, mais il a été amorcé il y a trois ans par une analyse des possibilités pour les ménagères.

Nous devons vraiment consigner au procès-verbal les aspirations légitimes de nombreuses femmes du pays qui n'ont jamais occupé un emploi traditionnel, c'est-à-dire travaillé pour un employeur, versé des cotisations, entres autres au Régime de pensions du Canada, mais qui, comme le ministre le sait aussi bien que moi, ont travaillé de différentes façons à la maison dans leur famille, pendant des années. Quand ces femmes atteignent l'âge de 60 ans ou plus, elles ne reçoivent aucune reconnaissance concrète de la part de la société pour y avoir apporté leur contribution, parce que cette contribution n'a pas pris la forme de retenues à la source. Il s'agit ici d'une injustice sociale qui n'a, à mon avis, aucune connotation partisane. C'est un problème que nous devons tous partager, que nous devons examiner et résoudre.

Il y a quatre mois, au cours d'une émission radiophonique au sujet des pensions des ménagères, j'ai abordé la question, sans entrer dans les détails, je dois admettre. J'ai été surpris de la quantité de courrier reçu en réponse à mon intervention dans les semaines qui ont suivi. Ce sujet a touché ce que nous pourrions appeler en termes politiques un nerf sensible. Par conséquent, d'un point de vue politique, le terme politique est employé ici dans son sens le plus noble, nous faisons face à un problème qu'il nous faut régler, quel qu'en soit le coût.

Un certain nombre de propositions ont été formulées par le comité national d'action sur le statut de la femme, par les travailleurs, par de nombreux organismes et par les partis politiques. Je pense que les programmes politiques des trois partis

Régime de pensions du Canada et Cour fédérale—Loi

de la Chambre offrent une foule de suggestions sur les pensions des ménagères et le temps est venu d'agir. J'espère que le ministre profitera de son mandat pour graver son nom dans la pierre, pour ainsi dire, en donnant une pension aux ménagères et entrer ainsi dans l'éternité.

M. Epp (Provencher): «L'éternité»—vous voulez dire le ciel et non l'enfer.

M. Caccia: Le ciel, bien sûr. L'honorable ministre a bien raison. Il n'y a rien qui touche les sentiments d'une famille, surtout les femmes, mais aussi les hommes, autant que de constater tout à coup qu'un de ses membres, qui a travaillé toute sa vie, n'est pas protégé pour des raisons inexplicables. Nous sommes aujourd'hui en 1986. Le temps est venu de régler la question, comme je l'ai dit. Des idées ont été formulées par de nombreux organismes ainsi que par les partis politiques. Il faut trouver une réponse.

Enfin, pour ce qui est de l'âge de la retraite facultatif, je ne peux que signaler à Votre Honneur et au ministre que la population d'où je viens est tout simplement furieuse au sujet de cette mesure. Elle estime qu'il est injuste de réduire la pension pour ceux qui sont dans la soixantaine, surtout dans le cas de ceux qui accomplissent un travail pénible. C'est le cas d'une partie de la population, de ceux qui travaillent dans les domaines de la construction, des mines, de la pêche, de l'exploitation agricole ou forestière. Il y en a qui, dans la soixantaine, n'ont plus la force physique voulue et aimeraient prendre une retraite anticipée. Ce sont eux qui lancent ce cri et se demandent pourquoi ils devraient être pénalisés de 30 p. 100.

Je propose à Votre Honneur et au ministre de songer à permettre aux travailleurs de prendre leur retraite à 60 ans au même taux. Il y en aura qui ne voudront pas la prendre à cet âge parce qu'ils sont en forme et ne se sentent pas prêts à arrêter de travailler; mais il y en a d'autres qui seront prêts. Imposer en quelque sorte une pénalité ou une réduction de 30 p. 100 est inacceptable. Ce sentiment, que je partage entièrement, vient surtout de ceux qui ne travaillent pas dans les bureaux, mais qui accomplissent de gros travaux, de ceux qui estiment ne plus avoir la force physique voulue. Ils veulent arrêter de travailler. Ils se demandent pourquoi ils devraient être pénalisés de 30 p. 100.

J'invite le ministre à examiner la question de la retraite anticipée sans pénalité monétaire, parallèlement aux orientations à long terme de la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^{me} MacDonald). Il faut envisager la question dans un contexte plus global: il faut encourager ceux qui veulent se retirer du marché du travail, pour peut-être faire de la place aux jeunes. Il faut voir là une mesure sociale, qui peut avoir des répercussions en matière d'emploi et, partant, sur tout l'appareil gouvernemental, et qui déborde peut-être considérablement le champ d'activité du ministère de la Santé nationale et du Bien-être social. Envisagé d'un point de vue qui allie des paramètres liés à la pension et à l'emploi, l'argument du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) pourrait peser plus lourd. Cela dit, je suis certain que le ministre y a déjà pensé. Certains lui ont d'ailleurs exposé les mérites de la retraite à l'âge de 60 ans. Quoi qu'il en soit, je m'oppose aussi fermement et calmement qu'il m'est possible de le faire au principe voulant que la retraite à l'âge de 60 ans s'accompagne d'une réduction du montant de la pension. Le niveau devrait